



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme CORRIHONS
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. COUTIER	procuration à	Mme DUFAU
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

Compte rendu de la séance du 17 décembre 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

M. Claverie souhaite que Mme Delavenne et lui même soient notés comme « absents excusés » dans le compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre à la suite du mail envoyé au cabinet du Maire le 17 décembre.

M. le Maire indique que cela sera corrigé mais rappelle qu'il est difficile de prendre en compte un mail arrivé après 19h00 lorsque les bureaux sont fermés.

Vote : 31

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
566	20/11	prêt de salle defoly 14-12	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit
567	20/11	prêt de matériel mairie boucau 19 au 23-11	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
568	20/11	prêt de salle ast gym volontaire 25-11	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Gym volontaire	A titre gratuit
569	20/11	prêt de salle mutuelle ociane/turboméca 9-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Mutuelle Ociane / Turboméca	A titre gratuit
570	20/11	prêt de matériel loustau 16 au 27-11	Mise à disposition de matériel municipal – Association « La Maison »	A titre gratuit
571	20/11	prêt de salle congues 18-11	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Congues	A titre gratuit
572	20/11	prêt de salle imp ming 17-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Impasse de Ming	A titre gratuit
573	23/11	prêt de salle restos du coeur saison 2015-2016	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Resto du Coeur	A titre gratuit
574	24/11	Avenant régularisation contrat flotte auto 2015	Avenant au contrat d'assurance « Flotte automobile, gros engins et risques annexes » - Régularisation 2015	697,00 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
575	24/11	Avenant n°2 au bail de courte durée avec la société TURBOMECA	Avenant au contrat de location de bureaux au Pôle de Services avec Turbomeca – Régularisation des loyers de février et mars 2015	908,80 €
576	24/11	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 04/11/15	75,00 € HT
577	24/11	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 17/11/15	75,00 € HT
578	24/11	DVCS - Médiathèque - Noir polar - Cinexpo	Contrat avec Cinexpo pour la location d'une exposition dans le cadre de la manifestation « Noir Polar »	650,00 € TTC
579	24/11	DVCS - Médiathèque - Noir polar - REncontre dédicace	Contrat avec M. Puy, M. Dessant et l'association 813 pour une rencontre dédicace dans le cadre de la manifestation « Noir Polar »	250,00 € TTC par intervenant
580	24/11	DVCS - Médiathèque - Noir polar - La Ludikavern	Contrat avec Laludikavern pour la mise en place d'une enquête dans le cadre de la manifestation « Noir Polar »	1 076,00 € TTC
581	25/11	Convention de prestation de service – INTERVENTION Martine Touya	Convention avec Mme Touya, Psychologue Clinicienne, dans le cadre de son intervention auprès du personnel encadrant des crèches.	200,00 € TTC
582	26/11	Convention_occupation_salle_GHL BA	Mise à disposition de la salle de consultation des Archives Municipales – Section généalogie et histoire locale du Bas Adour	A titre gratuit
583	26/11	prêt de salle chorale Ikussiko 10-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Ikusiko	A titre gratuit
584	26/11	Prêt de salle M. le curé 24-12 et 26-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Père Marcel Prévot	A titre gratuit
585	26/11	prêt de matériel emmaus 26-11	Mise à disposition de matériel municipal – Association Emmaüs	A titre gratuit
586	30/11	prêt de matériel AEHM 4-12	Mise à disposition de matériel municipal – Association AEHM	A titre gratuit
587	30/11	prêt de salle esat 1er-12	Mise à disposition d'une salle municipale – COPIL ESAT	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
588	01/12	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin les 13 et 19/11/15	100,00 € HT
589	01/12	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 27/11/15	75,00 € HT
590	01/12	prêt de salle ALTB 31-12	Mise à disposition d'une salle municipale – ALTB	A titre gratuit
591	01/12	prêt de salle ALTB 5-12	Mise à disposition d'une salle municipale – ALTB	A titre gratuit
592	01/12	prêt de salle APEEMM 5-12	Mise à disposition d'une salle municipale – APEEMM	A titre gratuit
593	01/12	prêt de salle Fais toi plaisir 31-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « Fais toi plaisirs »	A titre gratuit
594	01/12	prêt de salle couleurs des iles 19-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « Couleur des Iles »	A titre gratuit
595	01/12	prêt de salle Cyclo club tarnosien 19-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit
596	01/12	prêt de salle Comité des fêtes 19-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Comité des Fêtes	A titre gratuit
597	01/12	prêt de salle rencontre et amitié 15-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « Rencontre et Amitié »	A titre gratuit
598	01/12	prêt de salle La locomotive 14-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « La Locomotive »	A titre gratuit
599	01/12	prêt de salle hegaldi ast aerobic 6-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Hegaldi AST Aérobie	A titre gratuit
600	01/12	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets – F5 – M. Ganso	A titre gratuit
601	03/12	DVCS - Jazz en Mars - Noé Reine 4tet	Contrat avec Artistic Production pour un spectacle dans le cadre du Festival Jazz en Mars	2 426,50 €
602	03/12	DVCS - EMM - Conférence G Nouveaux	Contrat avec MAC Production pour une conférence	425,56 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
603	03/12	DVCS - Animation repas EHPAD	Contrat avec l'association Alegerak pour l'animation du repas des Aînés	300,00 € TTC
604	08/12	ATTRIBUTION MARCHE ASSURANCE AUTOCOLLABORATEURS	Marché relatif à l'assurance auto-collaborateurs avec la sté Breteuil assurance courtage	Montant annuel estimé : 1 297,62 € TTC
605	09/12	contrat de maintenance matériel radio MOTOROLA	Contrat de maintenance avec la sté Syrade pour les matériels radios Motorola	Montant annuel : 1 803,18 € TTC
606	09/12	DVCS - MAC- Saison Culturelle - Mathieu Esnult	Contrat avec Mathieu Esnult pour son concert de piano	650,00 €
607	09/12	prêt de salle Carmen immobilier 20-01-16	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Carmen Immobilier	A titre gratuit
608	09/12	DVCS - Médiathèque - Association Libre plume	Contrat avec l'association « Libreplume » pour l'animation de lectures à la Médiathèque	144,00 €
609	09/12	CONTRAT DE MAINTENANCE DES PROGICIELS CEGID PUBLIC	Contrat avec la sté CEID Public pour la maintenance de leurs progiciels	Montant annuel : 5 674,75 € TTC
610	09/12	contrat d'assistance téléphonique à l'utilisation des progiciels CEGID PUBLIC	Contrat avec la sté CEGID Public pour l'assistance téléphonique à l'utilisation de leurs progiciels	Montant annuel : 2 114,93 € TTC
611	10/12	contrat assistance GESCIME	Contrat avec la sté GESCIME pour la maintenance de leur logiciel	Montant annuel : 821,04 € TTC
612	11/12	action en justice et représentation par un avocat. Cour d'Appel : Monsieur LEJEUNE/Commune de TARNOS	Action en justice et représentation par la SCP Bouyssou et associés dans l'affaire en appel Monsieur LEJEUNE/Commune de TARNOS	
613	14/12	Bail commercial entre la Commune de Tarnos et la société ATEXIS FRANCE	Bail commercial (9 ans) entre la Commune de Tarnos et la société ATEXIS FRANCE	Loyer mensuel : 1 851,36 € TTC
614	14/12	Annulation de la décision n° 2015/560 relative au contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Annulation de la décision n° 2015/560 relative au contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	
615	14/12	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin pour le mois d'octobre 2015	750,00 € HT

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
616	14/12	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin pour le mois de novembre 2015	825,00 € HT
617	14/12	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 20/11/15	250,00 € HT
618	14/12	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 30/11/15	75,00 € HT
619	15/12	Convention conclue avec l'organisme OFFICE DU TOURISME DU SEIGNANX de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme OFFICE DU TOURISME DU SEIGNANX de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin les 02/02/16 et 24/03/16	150,00 € HT
620	17/12	prêt de matériel emmaus 15-12	Mise à disposition de matériel municipal – Association Emmaüs	A titre gratuit
621	17/12	prêt de matériel M. Gourgues 11-12	Mise à disposition de matériel municipal – M. Gourgues	A titre gratuit
622	17/12	prêt de matériel emmaus 4-12	Mise à disposition de matériel municipal – Association Emmaüs	A titre gratuit
623	17/12	prêt de salle Moser et sables 23-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Moser et Sables Immobilier	A titre gratuit
624	17/12	prêt de matériel mairie boucau 16-12	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
625	17/12	prêt de salle PCF 22-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste	A titre gratuit
626	17/12	prêt de matériel Mme Mouton 23-12	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Mouton	A titre gratuit
627	21/12	Convention de prestation de service – SPECTACLE Mokofina	Contrat avec la Cie Lagunarte pour 4 représentations du spectacle Mokofina dans le cadre du spectacle de Noël	1 728,40 € TTC
628	22/12	Contrat d'occupation du domaine public – Logement École Jean MOUCHET – Madame DOUX	Contrat d'occupation du domaine public – Logement École Jean MOUCHET – Madame DOUX	Loyer mensuel : 490,08 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
629	22/12	Convention avec les Restaurants du Coeur pour la mise à disposition du véhicule communal 7791QP 40	Mise à disposition d'un véhicule municipal – Association Les Resto du Coeur	A titre gratuit
630	29/12	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin les 9, 10 et 11/02/16	750,00 € HT
631	29/12	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 15/12/15	75,00 € HT
2016				
1	04/01	assurance dommages aux biens sinistre hôtel de ville	Indemnités suite à la détérioration de l'avant-toit de l'HDTV	2 980,00 €
2	04/01	convention de mise à disposition d'immeuble ruraux à la SAFER	Mise à disposition d'immeubles ruraux à la SAFER pour 6 ans	Redevance annuelle : 120,00 €
3	04/01	prêt de salle vct 9-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Vélo Club Tarnosien	A titre gratuit
4	04/01	prêt de salle handi loisirs 104 - 9-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association handi Loisirs	A titre gratuit
5	04/01	prêt de salle club des aînés 7-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
6	04/01	prêt de salle mois jeux 01-02-03 -2016	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « Mois jeux »	A titre gratuit

2016-01-001-DR/FIN - Orientations budgétaires 2016

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret , Maire Adjoint

M. Perret présente le rapport d'orientations budgétaires 2016 (ci-annexé).

Vote à l'unanimité

Le Conseil municipal,

PRESENTE un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, les rémunérations, les avantages en nature et le temps de travail).

OUVRE le débat sur ces orientations budgétaires.

Après débat,

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2016

2016-01-002-DAP - Débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Seignanx

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire Adjoint

Mme Delavenne lit la déclaration suivante au nom du groupe « Tarnos pour tous » :



Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Avis sur le PADD du PLUI

Monsieur le Maire, Chers collègues,

L'élaboration du PLUI repose sur une **collaboration forte** entre les communes et la communauté de communes : une **trentaine de réunions au total** :

- 13 commissions aménagement pouvant associer les commissions habitat, déplacements et environnement selon les thèmes ;
- 5 réunions du groupe de travail « règlement » ;
- la conférence intercommunale des Maires arrêtant les modalités de collaboration ;
- 15 réunions dans chaque commune ;
- 4 réunions publiques.

Les observations que vous avez formulées en Conseil Communautaire auraient dû l'être, lors de ces commissions, groupes de travail, réunions en commune.

1. Sur la Qualité du PADD

Vous critiquez ouvertement le PADD du PLUI. Permettez-nous simplement de remarquer que le PADD du PLU de Tarnos, élaboré par la même Communauté de Communes sous la présidence de Mme FONTENAS est de qualité comparable. Nous trouvons que le PADD intégré à la récente modification du PLU ressemble beaucoup au PADD soumis au débat de ce soir.

2. Sur les projections de population

Nous nous étonnons que vous critiquiez les projections de population **qui découlent des prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale**, voté à l'unanimité notamment par vous M le Maire.

3. Sur les orientations proposées

Les projets proposés dans le PADD ne sont pas obligatoirement de compétence communautaire. Le PLU a pour objectif de rendre possible les divers projets portés par les Collectivités (Commune, Communauté de Communes, Département, Syndicats Mixtes, Région, etc.).

4. Sur les projets manquants

Certes le projet de voie de contournement du port n'est pas explicitement mentionnée mais le PADD indique page 8 que Le PLUI doit permettre la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de prospective économique portées par le Schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne approuvé le 6 décembre 2013, dont la voie de contournement du Port fait partie. C'est l'esprit du PADD de donner des orientations générales et non la liste exhaustive de tous les projets.

Vous dites que ce PADD n'est pas complet. Nous nous étonnons de ne pas voir dans les projets manquants listés par vous et votre groupe, le projet d'équipement aquatique.

Enfin, en ce qui concerne les Allées Shopping, il nous semble que vous êtes bien placés en tant que membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc d'Activités (membres titulaires : M. LESPAGE, Mme NOGARO) pour savoir qu'il s'agit d'un projet abouti. Nous nous étonnons de ces allusions négatives à l'égard d'un projet que vous soutenez en qualité d'élus du Syndicat Mixte.

Les élus du groupe Tarnos Pour Tous

Marie-Ange DELAVENNE – Gérard CLAVERIE

M. Lapébie lit la déclaration suivante au nom du groupe « Parti de gauche » au sujet du volet environnemental du PADD :

Dans son courrier en date du 1^{er} décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes du Seignanx fait état de la particularité de l'action environnementale dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Souvent, un PADD est soumis à une enquête publique lors de laquelle chacun peut lire les orientations d'un tel projet. Il est important de ne pas utiliser de termes trop techniques afin que tout le monde puisse comprendre et savoir quelles sont les orientations du PADD.

Concernant la partie environnementale, je regrette que ce débat n'ait pas eu lieu dans le cadre de commissions « Environnement » de la Communauté de Communes du Seignanx. Je rappelle que depuis sa mise en place en 2014, aucune commission « Environnement » n'a été réunie à la Communauté de Communes du Seignanx alors que ce PADD contient une partie environnementale importante.

Deux points importants ont été oubliés dans la démarche du PADD :

- *Les zones Natura 2000 :*
3 zones Natura 2000 sont référencées dans le Seignanx : deux au niveau du littoral et une au niveau de l'Adour. Le fait de ne pas parler de Natura 2000 dans la PADD alors qu'il s'agit d'une essence importante dans le vecteur environnemental est un oubli certain et restrictif.
- *Concernant les cours d'eau :*
Il existe 3 syndicats de l'eau sur le secteur du Seignanx. Toutefois, il n'y a eu aucune évaluation dans le PADD alors qu'il existe des plans de gestion de ces cours d'eau avec des orientations de travail et surtout des orientations financières.

Je rappelle que nous allons bientôt être tenus par les dispositions de la loi sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au niveau du littoral, des cours d'eau et des plans d'eau.

Je peux entendre qu'il y a eu des réunions à la Communauté de Communes du Seignanx mais on ne peut voir, sur le volet environnemental, quelles sont les actions qui vont être menées ni ressentir une réelle volonté de travail au niveau de la commission « Environnement » de la Communauté de Communes du Seignanx.

M. Perret lit la déclaration suivante au nom du groupe « Communistes et Républicains » :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Au nom du groupe communiste et républicain, je me bornerai à faire une intervention générale. Nos collègues Danielle Destouesse, Isabelle Nogaro et Stéphane Laurent exposeront plus précisément ligne par ligne nos remarques.

Comme nous le savons tous, le PADD est la clef de voûte du PLUI. Il doit certes se présenter comme un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial, mais il ne saurait être constitué d'orientations très générales applicables à n'importe quel territoire ou de principes purement incantatoires. Le PADD se doit donc d'exposer un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du Seignaux, et aux outils mobilisables par la Communauté de communes.

Or, le document que la Communauté de communes soumet ce soir à notre débat ne répond que très partiellement à ces principes.

Dès les premières pages, par l'absence de référence au diagnostic territorial présentant les forces et les faiblesses du Seignaux, l'absence de présentation des grands enjeux à venir et l'absence d'exposé de la philosophie générale du projet, le lecteur ne peut qu'être perplexe sur la visée que la Communauté de communes a du Seignaux. À l'image de son sommaire, dans lequel elle réussit l'exploit de ne jamais citer le Seignaux, le document dans son entier, par son caractère très généraliste, manque cruellement de souffle.

La méthode employée pour sa rédaction explique sûrement cela. Il est navrant, qu'une fois de plus de plus, un projet d'une telle importance soit mené sans réel concertation. Le PADD aurait dû s'élaborer selon une démarche interactive, en faisant, à mesure de son avancement, intervenir un nombre croissant d'acteurs qui auraient permis d'en affiner le contenu et la rédaction. Tel n'en a pas été le cas. Et que dire de l'absence d'association de la population ? Des « cahiers de concertation » ont bien été mis à disposition du public dans les mairies, mais faute de communication communautaire, leurs pages sont désespérément restées vierges ! Quatre réunions thématiques ont bien été organisées, dont une à Tarnos, mais elles ont revêtu un caractère informatif plus que participatif. Même avec les élus dans les commissions intercommunales, le bureau communautaire n'a pas vraiment pris la peine de mener ce travail collectif d'écriture.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au PLUI, les autres pièces du document doivent fort logiquement découler de la déclinaison du PADD. Or, on ne peut aussi qu'être surpris qu'au moment où il nous est demandé de débattre du PADD, l'écriture des autres documents constituant le PLUI se trouve en voie d'achèvement, avec, comme objectif d'arrêter définitivement le PLUI dans moins de deux mois.

La précipitation prévaut une fois de plus, avec pour conséquence, la production d'un document particulièrement inconsistant, mou et fade. Ce manque d'ambition, qui ne valorise pas suffisamment les atouts du territoire, risque d'être fort préjudiciable pour le Seignaux et ses habitants.

Hier, en Conseil communautaire, les élus communistes et républicains ont exprimé dans le corps du texte un grand nombre de remarques et proposé nombre d'amendements, qui hélas n'ont pas franchement retenu l'attention du Président de la communauté de communes. Ce soir, c'est dans un même état d'esprit des plus constructif que les élus communistes et républicains entendent être force de propositions.

Mme Destouesse lit la déclaration suivante au sujet de la structuration des zones urbaines :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vient de le souligner notre collègue Alain Perret, le caractère imprécis de votre PADD appelle nombre de remarques et questionnements. Pour ne pas monopoliser la parole, je m'attacherai uniquement à vous exposer les points les plus problématiques du 1^{er} sous-chapitre du 1^{er} chapitre.

Le titre de ce sous-chapitre (« Poursuivre la structuration des zones urbaines ») ne peut décemment

convenir. *Quelle est donc la définition de la Communauté de communes des « zones urbaines » à l'échelle du Seignanx ? Nous aimerions la connaître et quelle soit ainsi précisée dans le texte. Pour ce qui me concerne, je ne pense pas qu'une zone urbaine à Saint Barthélémy ou Biaudos a les mêmes traits qu'une zone urbaine à Ondres ou à Tarnos. C'est pourquoi, de mon point de vue, ce terme doit impérativement être caractérisé, prenant ainsi en compte le réel du Seignanx.*

Dans l'introduction de ce sous-chapitre, je ne perçois pas en quoi les 4 items exposent une ambition d'« adéquation », certains de ces items constituant, par leur phrasé, des constats et d'autres des actions.

Le 3^e item (« Assurer leur rôle dans l'armature urbaine, pour accompagner l'augmentation de la population ») ne peut non plus nous satisfaire. L'évolution démographique projetée de 8 000 habitants sur les dix prochaines années, constituant un accroissement d'environ 1/3 de la population, il ne peut être question d'accompagner ce mouvement, mais bien de l'encadrer pour pouvoir le maîtriser.

Il me paraît nécessaire aussi d'ajouter un item supplémentaire traitant de la nécessité d'organiser sur les dix prochaines années le lissage des réalisations immobilières, afin de faire évoluer régulièrement et raisonnablement la population pour une bonne intégration sociale, ainsi que le calibrage des services et équipements publics nécessaires, telles les écoles et les crèches, notamment.

Au 4^e paragraphe, le terme « contenir » conviendrait mieux qu'« organiser ». Devrait être aussi ajouté un item supplémentaire prescrivant de rationaliser les coûts de réalisation des infrastructures routières et des réseaux.

Dans le 1^{er} sous-sous-chapitre « Créer des logements, des équipements publics et des services », il est surprenant que dans l'item « Développement de l'offre de logements » ne soit aucunement mentionnée, pour les opérations d'habitat, la nécessité qu'elles soient desservies par un mode de transport collectif efficient, alors que c'est l'un des objectifs du SCOT et de l'action gouvernementale depuis près de 10 ans déjà.

Le PADD s'engage à créer et moderniser les équipements scolaires, culturels et sportifs. Soit. Mais pourquoi encore le texte est aussi évasif ? Dans un tel document, on est en droit de connaître les types précis d'équipements, leur localisation, leur programmation dans le temps et surtout comment on les réalise, qui les réalise et avec quel moyen.

Sur les services, il est indiqué la volonté de continuer à favoriser l'accueil des commerces et des services de proximité. Quid du centre commercial des Allées Shopping et son impact sur les autres commerces ? Là aussi, par son caractère très général, cet article n'a qu'une valeur incantatoire.

Dans le 2^e sous-sous-chapitre « Favoriser et organiser la mixité sociale », il est très surprenant de découvrir l'engagement de réaliser une aire d'accueil de 20 emplacements à Tarnos. Il y a peu, pourtant, les échanges en commission communautaire Habitat Logement Cadre de Vie et dans la version 2 du projet de PADD prescrivait la réalisation d'une aire d'accueil de 10 emplacements, soit 20 places. Consensuellement, la ville de Tarnos est parvenue à désigner un terrain pour 10 emplacements. Et soudain, sans débat particulier avec la ville de Tarnos, la nouvelle version du projet de PADD double l'objectif !

Dans l'item « Améliorer la qualité environnementale et la fonction sociale de l'offre de logement », là encore nous tombons dans un énoncé d'objectifs très généralistes et dont on ne discerne pas par quels moyens la Communauté de communes contribuera à les atteindre.

Dans le 3^e sous-sous-chapitre, le texte s'engage à « organiser la mobilité durable ». À l'échelle du Seignanx, la mobilité durable n'apparaissant pas comme une évidence, il convient avant tout de développer la mobilité et non de l'organiser. Là encore, une cartographie, représentant les vecteurs de mobilité durable sur le Seignanx permettrait de définir un peu plus précisément de quoi il s'agit.

Dans les 3 items de ce sous-sous-chapitre, une fois encore l'imprécision appelle questions, notamment, une fois de plus, sur l'identité du maître d'ouvrage de cette somme d'objectifs fort ambitieux. Avant d'énoncer ces objectifs, il apparaît nécessaire d'indiquer au préalable des engagements plus modestes, mais essentiels, visant à établir, par exemple, une hiérarchisation des voiries à l'échelle du territoire, à évaluer, et au besoin

faire évoluer, le tableau des voiries classées d'intérêt communautaire, à définir avec les communes un schéma directeur de signalisation, un schéma directeur du mobilier urbain et un schéma directeur d'éclairage public.

Deux cartographies seraient bienvenues pour illustrer le 4^e sous-sous-chapitre relatif aux transports en commun : l'une permettrait de présenter la situation actuelle et l'autre de mettre en perspective les réseaux de transport collectif urbain et interurbain avec les zones constructibles pour l'habitat et l'économie.

Dans le 2^e item, le sentiment est donné que la Communauté de communes se place en maître d'ouvrage du projet de Bus à haut de niveau de service. Or, nous savons tous qu'il n'en est rien. Dans le cas précis, l'interconnexion entre le Seignanx et l'ACBA, qui est passé sous silence tout au long du document, pour des raisons qui m'échappent, ne peut ici être omise.

Le 3^e item « Solliciter l'extension du périmètre des transports urbains de l'agglomération de Bayonne aux communes d'Ondres et de Saint-Martin-de-Seignanx... » est des plus surprenant. En effet, cet objectif ne peut être compatible avec les dispositions de la loi NOTRe qui, rappelons le, défend la nécessité que le territoire de compétence des syndicats soit calqué sur celui de l'EPCI. Le Seignanx ne peut plus demander de bénéficier des services d'un syndicat de l'ACBA, qui sera, peut-être d'ailleurs demain la Communauté du Pays Basque.

Le 4^e item demande aussi quelques précisions. On est en droit de connaître les moyens à déployer pour développer les déplacements en transports en commun entre les communes et centralités du territoire ? S'agit-il de transports urbains ou interurbains ou les deux ?

Un 5^e item est étrangement manquant : celui ayant trait à la promotion et à l'accompagnement de la réalisation d'une halte ferroviaire à Tarnos pour, notamment, proposer des modes de déplacements à faible empreinte écologique aux salariés des zones industrielle et portuaire, cette idée figure pourtant bien dans le SCOT et dans le PLU de Tarnos, et qu'elle est soutenue par Turbomeca dans le cadre de la réalisation de son PDE, dont le pilotage est assuré par le STACBA, avec la collaboration de la ville de Tarnos.

Un chapitre supplémentaire devrait aussi être consacré à la requalification des entrées du Seignanx.

Un autre encore devrait porter sur l'objectif de conforter et aménager les axes de voirie structurants du territoire, à savoir la RD810 et la RD817.

Mme Nogaro lit la déclaration suivante concernant le développement urbain :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Mes remarques porteront tout d'abord sur le sous-chapitre du 1^{er} chapitre « Faciliter le développement économique », emprunt, lui aussi, d'un caractère des plus flou.

De notre point de vue, l'intention énoncée dans le titre ne peut convenir. L'objectif « d'encadrer le développement économique » est beaucoup plus approprié que le « faciliter », comme indiqué. Il permet de poser des critères aux activités candidates à l'installation sur le territoire dans la relation entre activités économiques, cadre de vie et environnement.

L'objectif énoncé en introduction, en ce qui concerne la question du commerce, me paraît quelque peu contradictoire, voire antinomique, avec le projet des Allées Shopping, qui, nous le savons tous, va fortement impacter les grandes surfaces alimentaires et les petits commerces du Seignanx. Dès lors, la Communauté de communes, initiatrice et porteuse des Allées Shopping, peut-elle poser comme objectif dans sa stratégie globale de développement de pérenniser la dynamique économique du territoire et maintenir la vocation économique des espaces existants ? Et comment est-il possible d'affirmer avec certitude que l'impact des Allées Shopping n'entraînera pas une dérive vers, ce qui est appelé dans le texte, « le développement du caractère de communes-dortoirs » ? Est-ce d'ailleurs peut-être pour cela que le projet des Allées Shopping n'est jamais évoqué dans le PADD ?

Dans ce chapitre sont exprimés les forts enjeux liés à la maîtrise du développement économique sur Tarnos. Cependant, n'est pas précisé le rôle que la Communauté de communes entend mener dans cette maîtrise. C'est pourquoi, il y a lieu, me semble-t-il d'ajouter l'objectif de « Solliciter auprès du représentant de l'État dans le département la création de périmètres de ZAD avec droit de préemption aux communes concernées ».

Il est surprenant que ne soit pas non plus abordé le projet de voie de contournement du Port. Pourtant, sa réalisation paraît essentielle pour optimiser l'outil portuaire.

Comme j'en ai fait allusion plus haut, nous sommes aussi en droit de nous interroger sur l'absence de la mention du Projet des Allées Shopping. N'est-il plus un projet de développement économique ? Et le développement du tourisme, comme activité et ressource économique, absent dans le texte, ne semble plus non plus être un objectif ?

Dans le 3^e sous-chapitre « Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain », là encore, au-delà de l'absence de cartographie permettant de savoir précisément de quoi il est question, l'imprécision appelle nombre de remarques.

Ainsi, dans la traduction de l'objectif, le chiffrage des seuils de superficie est très surprenant. Il est ainsi indiqué une superficie globale de « moins de 100 hectares pour 2 540 logements à créer », soit un ratio très faible de 25,4 logements par hectare, en complète contradiction avec les objectifs avancés de maîtrise de la consommation d'espace.

Nos concitoyens sont aussi en droit de connaître la répartition sur les communes de ces hectares de surface à bâtir. Or, d'une façon surprenante, le document ne le permet.

Il est indiqué « moins de 100 hectares pour les projets de création et d'extension des parcs d'activités économiques », là aussi l'imprécision domine quant au chiffre énoncé et à l'absence de localisation.

Il est fâcheux aussi qu'aucune volonté de réduire le phénomène de mitage existant sur le Seignanx ne soit manifestée.

De même, un objectif de réduction des risques et nuisance, légitimé par des actions de lutte contre les constructions dans des zones à risque ou sensibles aux risques naturels, manque cruellement.

M. Laurent lit la déclaration suivante sur la protection et la valorisation des milieux environnementaux sensibles et des paysages remarquables :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Mes remarques porteront sur le second et dernier chapitre. Celui-ci me paraît lui aussi particulièrement nébuleux en matière de réponses aux quelques objectifs énoncés.

Comme pour les chapitres précédant, l'absence de cartographie ne permet pas de cerner au mieux les enjeux posés.

Dans le 1^{er} sous-sous-chapitre « Les espaces naturels de qualité », il est indiqué que la Communauté de communes entend « continuer de créer des sentiers pédestres de promenade ». Comment peut-il en être ainsi puisque la Communauté de communes n'a pas cette compétence ?

Dans l'item « Requalifier l'environnement paysager d'accès au littoral », il est étonnant que ne figure pas l'objectif de promotion et d'accompagnement de la réalisation de la voie de contournement du port.

Il m'est difficile de partager le manque d'ambition du PADD dans la lutte contre la prolifération des plantes exogènes envahissantes qui ne s'appliquera qu'à l'environnement paysager d'accès au littoral.

Manque aussi l'objectif de permettre le réaménagement du site de la Digue par l'instauration d'un Plan Plage répondant, notamment, aux objectifs portés par la ville de Tarnos et la Région.

Le sous-sous chapitre « les entités paysagères remarquables » se résume à un simple descriptif, certes agréable à lire, mais sans finalité, digne donc d'une plaquette touristique, mais certainement pas d'un PADD. Consacrer à ce descriptif une page et demie sur les trois pages du chapitre et les quelques quatorze pages du PADD est franchement disproportionné.

Dans ce même descriptif bucolique, sont pointés les champs de maïs comme engendrant une entité paysagère remarquable. Pour ce qui me concerne, je n'ai foncièrement pas la même appréciation de ce qui est remarquable ! Comme prête à sourire dans un PADD l'évocation des chasseurs et ramasseurs de champignons ! Je ne vois absolument pas en quoi cette évocation a une efficacité sur le projet politique du territoire. Mais, en revanche le littoral, malgré ses sept kilomètres de dunes et cordons dunaires, n'a même pas droit à un seul mot. On notera aussi l'absence d'évocation des zones Natura 2000.

L'item « Les paysages urbains » est du même acabit. Aucun objectif et projet n'est énoncé.

Dans le sous-chapitre « Préserver les espaces nécessaires à l'activité agricole et forestière », l'outil SAFER est présenté comme une garantie du maintien de l'activité agricole. Au vu des expériences passées, je pense que la prudence devrait être de mise en la matière.

Plus loin, est indiqué que « la préservation de l'agriculture permet aussi d'assurer la pérennité du paysage agricole qui constitue l'un des atouts du cadre de vie du territoire ». J'ai beaucoup de mal à penser que la prédominance de la culture du maïs tant vantée plus haut est un atout du cadre de vie du territoire, sans parler de son impact environnemental !

En conclusion, on ne peut que regretter la vision passéiste de ce chapitre du projet d'aménagement de développement durable. La philosophie des orientations générales ne va pas dans le sens des objectifs annoncés.

Si le PADD répondait véritablement aux enjeux du développement durable, ce chapitre devrait prendre en compte la préservation de la qualité de l'eau du bassin versant, la lutte contre l'érosion des sols, la mise en place d'une agriculture durable par l'encouragement de productions locales, la lutte contre le réchauffement climatique. La mise en place d'orientation répondant à l'agro-écologie est, par exemple, un des moyens pour véritablement répondre aux objectifs fixés, soit protéger et valoriser les milieux environnementaux sensibles et les paysages remarquables.

Le Conseil municipal,

PRESENTE le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Seignanx

OUVRE le débat sur ce projet

Après débat,

PREND ACTE du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Seignanx

2016-01-003-DAP - Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire Adjoint

M. Lapébie souligne que le RLPI est le fruit d'un travail de longue haleine, mené en bonne collaboration avec l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Seignanx. Il rajoute que ce règlement sera bénéfique pour Tarnos, notamment grâce à la prise en compte de la problématique de la pollution visuelle.

Mme Faure regrette que le règlement ne prévoit pas de paragraphe au sujet des banderoles apposées sur les bâtiments publics.

M. le Maire indique que la banderole pourra être enlevée lorsque le besoin s'en fera sentir.

En clin d'œil à l'esprit « Charlie », Mme Nogaro rajoute que, lors de l'écriture d'un règlement de publicité, il faut laisser la place à la liberté d'expression.

M. Clavier indique qu'il existe une pétition concernant les futures dispositions ministérielles sur l'affichage qui pourrait s'étendre sur les zones sensibles. Il invite les citoyens à donner leur avis sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Le Conseil municipal,

PRESENTE le rapport relatif aux objectifs et orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal

OUVRE le débat sur ce rapport

Après débat,

PREND ACTE des orientations générales et objectifs poursuivis par le Règlement Local de Publicité Intercommunal

2016-01-004-DGS - Cession de terrain au Centre Communal d'Action Sociale - Régularisation emprise bâtiment

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire Adjoint

Le bâtiment étant libre, Mme Faure demande s'il existe déjà des perspectives d'utilisation.

M. le Maire indique qu'une délibération sera prise au CCAS en vue d'une cession à des personnes dans le milieu médical.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de céder au CCAS une portion de 24 m² (« d ») à prendre sur la parcelle communale cadastrée section AI n°1356.

DIT que cette cession se fera moyennant 1 euro (un euro) symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

2016-01-005-DVCS - Festival Jazz en Mars: Demande de subvention auprès du Conseil régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire Adjoint

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente d'un montant de 2000€ soit 4,60 % du budget total du Festival

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

2016-01-006-DVCS - Festival Jazz en Mars: Demande de subvention auprès de la SACEM

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire Adjoint

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention auprès de la SACEM d'un montant de 1000€ soit 2,30 % du budget total du Festival

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

2016-01-007-DEEJ - Règlement intérieur de la restauration scolaire

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire Adjoint

Vote: 33

Pour: 31

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

VALIDE le règlement intérieur proposé pour la restauration scolaire, intégrant la mise à jour annuelle des QF au 1er janvier de chaque année.

2016-01-008-DEEJ - Convention Aides aux Vacances Enfants Locales

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire Adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

ABROGE la convention d'adhésion au dispositif VACAF-AVEL signée avec la Commune suite à son adoption par l'Assemblée délibérante en date du 16 avril 2015.

APPROUVE le nouveau contrat à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays-Basque et du Seignanx représentée par Madame Chantal Rémy, directrice de la CAF du Pays Basque et du Seignanx

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx, représenté par Madame Chantal Rémy, agissant en qualité de Directrice, la convention d'aide aux vacances enfants locales (VACAF A.V.E.L.)

2016-01-009-DEEJ - Association Trait d'Union - Convention de fonctionnement

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire Adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE, la convention à intervenir avec l'Association Trait d'Union représentée par son Président, Monsieur Bernard Contraires, définissant l'attribution de la participation annuelle de la commune à hauteur de 30 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2016-01-010-DEEJ - Convention de mise a disposition d'un psychologue du service départemental de la petite enfance

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire Adjointe

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE les avenants de prolongation au 31 décembre 2016 des conventions de mise à disposition d'un psychologue du service départemental à intervenir avec le Conseil Départemental des Landes représenté par Madame DEVREESE, Directrice du Centre Départemental de l'enfance, pour la crèche collective « Les Petits Matelots » et de la micro-crèche « Les Moussaillons » de Tarnos.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants.

2016-01-011-DR/CPA - Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de prestations intellectuelles d'élaboration des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire Adjoint

M. le Maire indique que l'intérêt de cette procédure est de se regrouper afin de répondre aux obligations légales en terme d'Ad'AP.

Mme Dupré rajoute que le CCAS ne participera pas à ce groupement de commandes car cela lui coûterait trop cher pour seulement 2 bâtiments et qu'il cherche d'autres prestataires.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de rapporter la précédente délibération de septembre 2015 n° 2015-09-102 constituant un groupement de commande avec le CCAS de Tarnos dont l'objet concernait les études et la réalisation d'un agenda accessibilité pour la Ville et le CCAS de Tarnos et les travaux en découlant.

DÉCIDE d'adhérer à la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de prestations intellectuelles d'élaboration des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour les collectivités territoriales et établissements publics du département des Landes ;

DÉCIDE que l'Association des Maires des Landes, en accord avec l'ensemble des membres du groupement de commandes, tiennent le rôle de coordonnateur du dit groupement de commandes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du dit groupement de commandes ainsi que tous actes en découlant ;

AUTORISE Monsieur le Président de l'AML à prendre toutes mesures de passation de l'appel à concurrence dont l'organisation et le suivi des éventuelles négociations et des analyses ; la commission d'appel d'offres constituée, en vertu de l'article 8 de la convention d'adhésion au groupement de commandes, par la commission Finance de l'AML à attribuer les marchés passés en vertu de l'appel à concurrence ;

AUTORISE le règlement des frais relevant de l'article 7 de la convention de groupement de commandes auprès du coordonnateur et dans les délais ;

AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le marché conformément à l'article 6 de la convention de groupement de commandes et à régler directement auprès du titulaire du marché les sommes dues en contrepartie des prestations par lui réalisées pour ses besoins propres ;

DIT que les sommes sont prévues au budget

2016-01-012-DR/CPA - Adhésion à la cellule accessibilité du Centre De Gestion des Landes

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire Adjoint

Mme Delavenne demande quel est le devenir de la commission « Accessibilité » au vu de cette convention.

M. Bouvier, Directeur Général des Services, indique que cette convention a pour objectif d'aider au diagnostic et à l'étude sur les travaux à réaliser pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), obligation légale dont le champ d'application dépasse les compétences de la commissions « Accessibilité ».

Il rajoute que la réalisation des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sera centralisée par l'Association des Maires des Landes (AML) et le Centre de Gestion des Landes se mettra à disposition des collectivités pour les accompagner dans le cadre des travaux.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adhérer à la convention d'adhésion aux services de la cellule accessibilité du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes ;

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention

DECIDE de régler les frais de participation prévus à l'article 7 de la dite convention.

DIT que le sommes sont prévues au budget

2016-01-013-DAP - Dénomination de voie d'un nouveau lotissement

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire Adjoint

M. Roblès revient sur sa proposition lors du Conseil municipal de janvier 2015 concernant la dénomination de voie. Il avait proposé de nommer une voie « Rue du 11 janvier 2015 » en référence à la date de la manifestation organisée suite à l'attentat contre Charlie Hebdo.

M. le Maire indique que cette suggestion n'est pas abandonnée mais n'est pas, cette fois, adaptée à l'endroit.

Mme Dupré se demande qui se souviendra de la signification de cette date dans 30 ans.

M. Havelin rejoint Mme Dupré sur sa remarque et rajoute que les noms des artistes victimes de cet attentat doivent tout autant rester dans la mémoire collective.

M. Roblès rajoute que cette date du 11 janvier 2015 permettrait de se souvenir de l'élan de solidarité qui a eu lieu en France à la suite des attentats.

Vote: 33

Pour: 33

Le Conseil municipal,

DENOMME « Impasse des Saules », la voie qui dessert le lotissement Les Lièges, telle qu'indiquée sur le plan ci-joint.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Delavenne a souhaité que les 3 points suivants soient évoqués :

1. Présence d'amiante dans les locaux du Centre Technique Municipal Albert Castets (CMAC) : qu'en est-il de la santé et de la sécurité des agents ? Des analyses d'air ont elles été pratiquées ? Quels sont les axes de prévention mis en place ?

M. le Maire indique que des diagnostics « amiante » ont été effectués en décembre 2015, conformément aux obligations entourant les Etablissements Recevant du Public (ERP), les locaux de bureaux industriels, professionnels ou les parties privatives et collectives d'immeubles d'habitation construits avant 1997.

Il explique que les résultats reçus le 15 janvier 2016 montrent, qu'au regard de l'état de conservation ou de dégradation des éléments amiantés (faux plafonds et dalles de sol) :

- une quarantaine de salles du CMAC ne posent pas de souci et appellent à une simple surveillance à travers des évaluations périodiques*
- 11 locaux doivent faire l'objet d'actions correctives (recouvrir les dalles de sol endommagées)*
 - 1 local doit être définitivement fermé du fait des dalles de sol décollées*
 - les vestiaires/douches doivent faire l'objet d'une analyse d'empoussièrement pour établir si, oui ou non, les faux plafonds dégradés ont pu libérer des fibres dans l'air*

Il indique que la Ville attend les résultats des analyses et que le local a été fermé par souci de précaution.

Il rajoute que la Ville a pris ce diagnostic très au sérieux et continuera à faire face grâce à des mesures de surveillance, des travaux, des analyses et des mesures de protection pour les agents intervenant sur les bâtiments amiantés (formations, protocoles d'intervention, ...).

Il rappelle que lors de la rénovation de la salle Joseph Biarrotte, le problème s'est déjà posé, ce qui explique une intervention de sociétés spécialisées et non des agents de la Ville.

Il évoque ensuite le projet de reconstruction du CMAC, déjà prévu pour 2009 mais mis entre parenthèses compte tenu de son chiffrage (6 millions d'€) et des contraintes financières des collectivités. Ce projet est relancé depuis 2012 après une nouvelle estimation des besoins.

Il rappelle les étapes de cette nouvelle procédure qui débute avec la désignation du jury de concours en décembre 2012, une sélection des candidats en 2013 et des négociations pour affiner le projet et son enveloppe financière en 2014 et 2015 après avoir choisi le lauréat.

Il explique que la validation de l'avant projet détaillé est en cours afin de pouvoir commencer les travaux de la première partie des bâtiments en novembre 2016 pour une valeur de 600 000€.

M. Claverie demande si l'école de musique, construite à la même époque que le CMAC, est concernée par ce diagnostic.

M. le Maire indique que les diagnostic sont effectués sur l'ensemble des bâtiments communaux construits avant 1997.

Mme Delavenne évoque le fait que les faux plafonds ont été posés par les employés communaux ainsi que le décès d'un ancien agent, il y a 6 mois, des suites d'un cancer du poumon dû à l'amiante.

M. le Maire souligne qu'il faut faire attention avant de diffuser ce genre d'information puisque cet agent était plombier et n'a, à priori, jamais travaillé à la pose des faux plafonds.

Mme Delavenne demande comment vont être pris en charge les agents ayant travaillé au contact de l'amiante.

M. le Maire indique que les agents en service et les retraités vont être contactés afin de les inviter à faire des examens médicaux et seront accompagnés par la Commune dans cette démarche.

M. Bouvier indique que la surveillance médicale est une obligation pour les employeurs publics depuis un décret de 2013 et que la Ville a contacté le Centre de Gestion des Landes pour se faire accompagner notamment dans l'évaluation individuelle des facteurs de risque. Il rajoute que Tarnos est la première commune à s'être rapprochée du Centre de Gestion des Landes dans le cadre de ce décret, ce qui en dit long sur la capacité et la promptitude des collectivités à avancer sur cet important dossier de santé publique.

2. Etat du columbarium dont le mur de soutien est fragilisé : quelles sont les réparations prévues ?

M. le Maire indique que le columbarium est situé au nord du cimetière paysager et que ces désagréments ont déjà été constatés, ce qui a amené la Ville à mettre en place des solutions temporaires. Il rajoute qu'il est prévu une remise en état qui passe d'abord par une prise de contact avec les familles concernées pour ensuite transférer les urnes dans un autre secteur, le temps des travaux.

Il explique qu'il faut se poser la question de l'emplacement de ce columbarium en étudiant 2 possibilités : le laisser à la même place après avoir procédé à une étude de sol ou le déplacer. Il rajoute que ces options sont à étudier avec les familles.

3. Protection juridique pour un agent de la Collectivité : cet agent aurait été victime de harcèlement par sa hiérarchie. Qu'en est-il exactement ? Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) a-t-il été saisi ?

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une mauvaise information. Il rappelle que la décision d'apporter la protection fonctionnelle de la Collectivité a été votée au Conseil municipal de décembre 2015 à la suite d'un problème rencontré par l'agent avec un administré.

Mme Destouesse demande à Mme Delavenne, nouvelle Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Seignanx, sur quelle commission elle a été désignée par le Président.

Mme Delavenne indique qu'il s'agit de la commission « Environnement ».

M. le Maire lève la séance à 22h15

Tarnos, le 4 février 2016

Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

28 janvier 2016

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2016 intervient dans un double contexte précis.

D'une part, et sur le fond, la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics connaît en 2016 un nouveau et important pallier. Le présent rapport vise donc à présenter le contexte financier et les orientations qui permettront de maintenir le plus haut niveau de service possible malgré l'austérité imposée aux collectivités.

D'autre part, et sur la forme, il intègre les dispositions édictées par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, qui oblige les collectivités à présenter des éléments concernant l'état et la gestion de sa dette, les effectifs et l'évolution des dépenses de personnels, ses engagements pluriannuels (en annexes).

- I- Le contexte national
- II- Les conséquences pour Tarnos
- III- Orientations : quelles alternatives ?
- IV- Premiers éléments sur le budget 2016
- V- Annexes

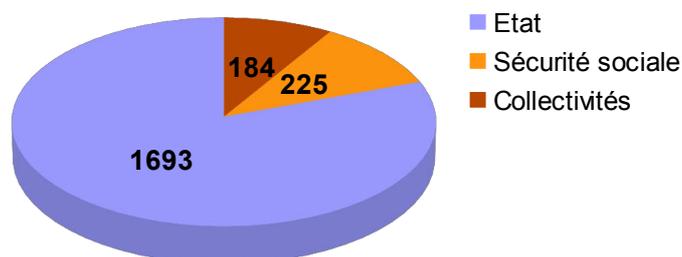
I- LE CONTEXTE NATIONAL

Toutes administrations confondues, la dette publique atteignait 2 102 milliards d'euros au 30 septembre 2015.

La dette cumulée des collectivités locales et de leurs établissements publics en représente 184 milliards d'euros, soit 8,75% de l'ensemble de la dette publique.

Dette publique

2 102 milliards au 30 septembre 2015



Aujourd'hui présentée comme la conséquence d'une dépense publique mal maîtrisée, cette dette est avant tout une crise des recettes publiques : le résultat de très importantes exonérations décidées depuis 20 ans au nom de la compétitivité des entreprises et de l'allègement généralisé du coût du travail.

L'effet conjugué des exonérations décidées dans le cadre du Pacte de Responsabilité et des crédits d'impôts prévus par la montée en puissance du CICE devrait représenter un total des aides aux entreprises estimé à **33 milliards d'euros en 2016** et **41 milliards en 2017**.

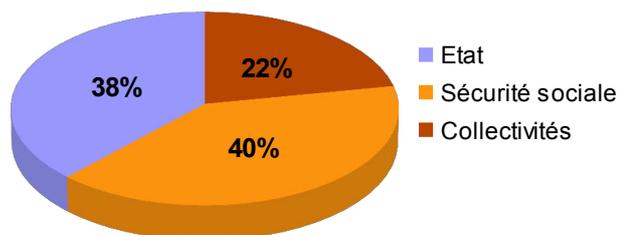
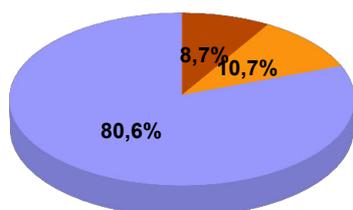
Pour autant, ces choix font-ils la preuve de leur efficacité ? Une étude récente de l'INSEE évoquait notamment l'impact du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), volet actuel de ces politiques d'aides aux entreprises. Entre 2012 et 2014, 14 milliards ont été mobilisés sur ce dispositif qui aurait permis la création de 140 000 emplois... soit un coût de 100 000 € par emploi créé (environ 3 fois le coût d'un emploi public).

Inversement les administrations sont contraintes de diminuer drastiquement leurs dépenses : à hauteur **50 milliards d'euros d'ici 2017** selon les orientations fixées par le Premier Ministre lors de son discours de politique générale prononcé à l'Assemblée Nationale le 8 avril 2014 au lendemain des élections municipales, seulement huit jours après la prise de mandat des élus locaux. L'ampleur de cette somme porte en germe, dans toutes les communes de France, la réinterrogation du mandat passé avec les électeurs. Pire : dans de nombreuses collectivités, la pérennité même de certains services est déjà posée.

Dans ce cadre, la **contribution des collectivités locales a été fixée à 11 milliards d'euros** annuels à horizon 2017, avec une montée en puissance courte et régulière : 3,67 milliards sur chacun des trois exercices budgétaires entre 2015 et 2017. Sur cette période, cette contribution représente 22% de l'effort de l'ensemble des administrations publiques, part bien au-delà du ratio de dette publique portée par les collectivités (8,75%).

Répartition de la contribution

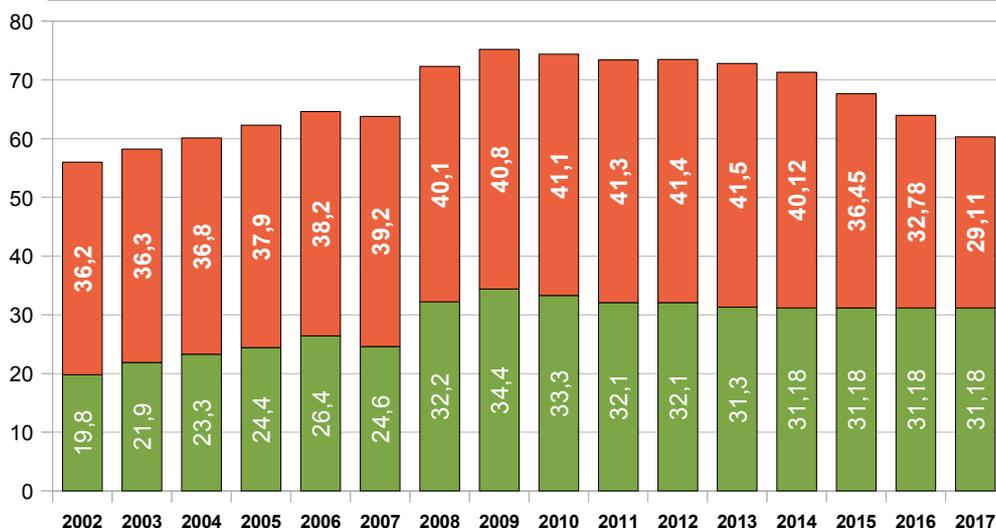
Rappel répartition dette



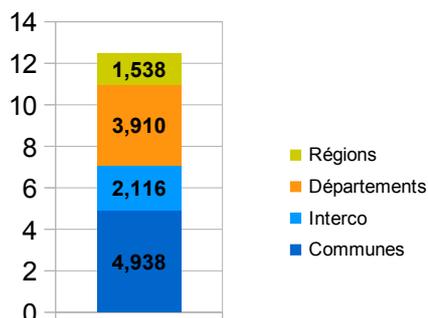
Pour les collectivités, cet effort est ponctionné chaque année sur le montant individuel de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) perçue par chaque collectivité.

Il poursuit et amplifie les décisions prises ces dernières années sur les concours de l'Etat aux collectivités : fin de leur indexation sur la croissance (2009), gel (2011), puis plus récemment Pacte de Confiance et de Responsabilité (juillet 2013) qui avait déjà planifié une baisse de la DGF à hauteur de 4,5 milliards sur trois ans, dont 1,5 milliards ont déjà été appliqués sur les montants individuels 2014 de la DGF.

Concours de l'Etat aux collectivités, dont DGF (en milliards d'€)



Entre 2013 et 2017, la DGF nationale aura ainsi diminué de 12,5 milliards d'euros et se répartit entre niveaux de collectivité au prorata de leur poids financier respectif.



Contribution annuelle 2017, en milliards d'euros

Ces sévères restrictions interviennent à une période où d'autres dépenses, et non des moindres, ont été mises à la charge des collectivités locales et en premier lieu du bloc communal : réforme des rythmes scolaires, réévaluation des grilles indiciaires des agents de catégories C en deux étapes (2014 et 2015), augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL, pénalité sur le nombre de logements sociaux manquants pour atteindre le seuil de 25%, montée en puissance du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales,...

Plus généralement notre période porte en elle la fin d'une certaine France : celle qui depuis 30 ans et les lois de décentralisation et l'affirmation des pouvoirs publics locaux s'est donnée les moyens du développement économique et social de ses territoires, de l'action publique au plus près des habitants, de services publics locaux fournis. Une France qui permettait à ses élus locaux de penser leur projet et de décliner les multiples actions y concourant.

2015 marque le début d'une prise conscience collective, au-delà du premier cercle, de l'ampleur des répercussions pour les services publics locaux de l'ensemble de ces mesures, et tout particulièrement de la baisse de la DGF. Face à ces mesures dévastatrices, l'Association des Maires de France a initié en 2015 une journée de mobilisation.

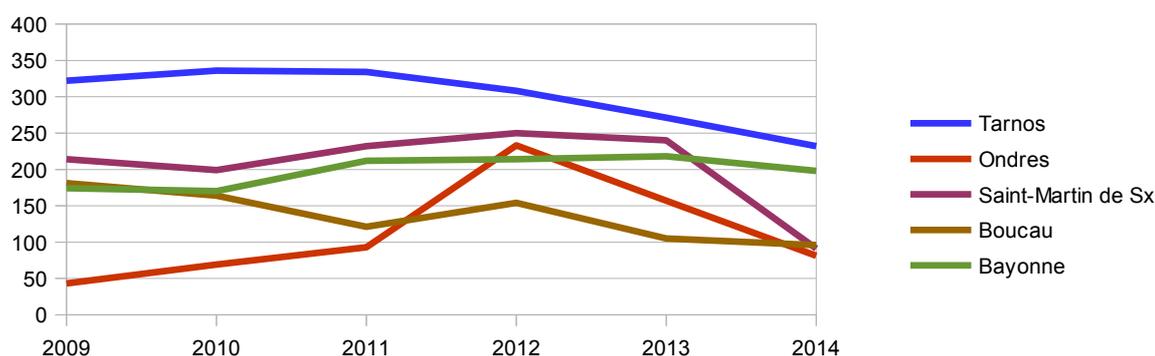
Les élus tarnosiens ont toujours été, sont et seront de ces actions si vitales pour l'avenir des services publics locaux et la vie des habitants. Les actions récentes ou en cours le montrent : délibération adoptée le 18 décembre 2014, banderole apposée sur l'Hôtel de Ville et appelant à la mobilisation, rassemblements citoyens les 7 février puis le 19 septembre à l'appel de l'AMF...



II- LES CONSÉQUENCES POUR TARNOS

La contribution à l'effort de redressement des comptes publics imposé aux collectivités ne manquera pas d'avoir des conséquences profondes pour l'ensemble d'entre elles. Toutes vont voir leur capacité d'autofinancement se dégrader fortement, jusqu'à devenir à très court terme négative pour certaines d'entre elles, sauf à augmenter considérablement la fiscalité locale.

Cette baisse s'ajoutera à une tendance déjà négative de leur autofinancement, en témoigne une comparaison avec les villes voisines.

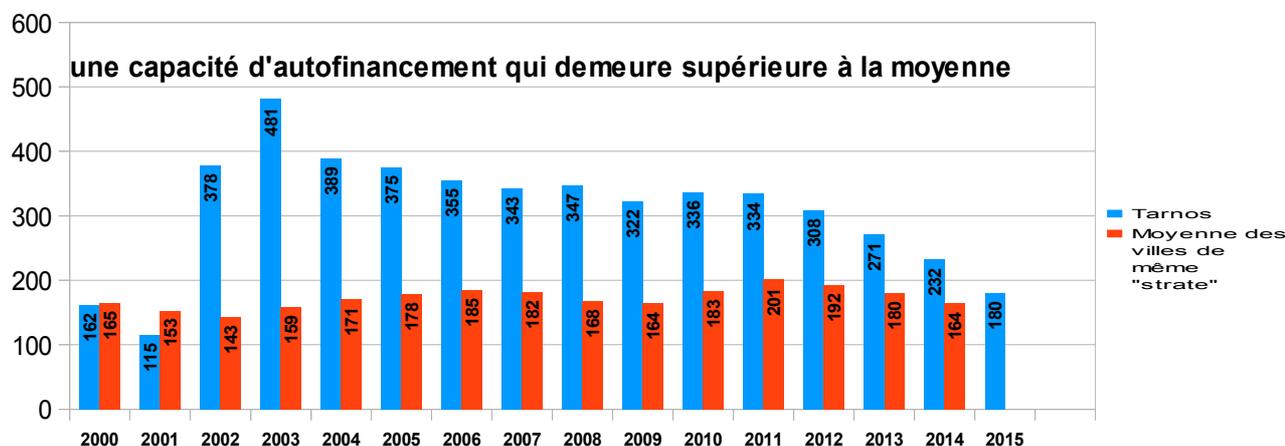


CAF 2009-2014. Chiffres issus des comptes administratifs. Source : "les comptes des communes", site du ministère de l'Economie et des Finances). Chiffres 2015 non disponibles à ce jour.

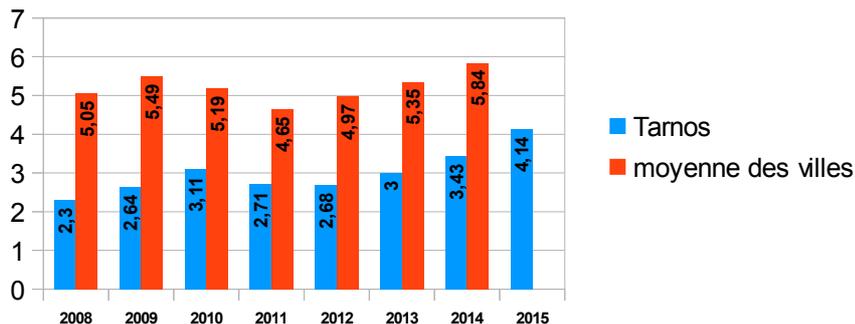
A l'orée de cette période de grosses turbulences, Tarnos présente des atouts non négligeables :

- une capacité d'autofinancement (232€ / habitant) supérieure à la moyenne (164€/hab),
- un endettement limité (798 €/habitant, contre 958 € en moyenne pour les autres villes de même strate)
- une capacité de désendettement de 3,43 années en 2014 (contre 5,84 années en moyenne pour les villes comparables),
- une gestion qualifiée de très saine par les derniers contrôles (2008 et 2012) de la Chambre Régionale des Comptes

Source : "les comptes des communes", site du ministère de l'Economie et des Finances)



Capacité de désendettement (en années) ratio "Klopfen"



Pour autant, comme les villes bénéficiant d'une situation financière comparable, notre ville ne pourra échapper à la chute de ses principaux indicateurs, les différents mécanismes mis en place pour la DGF et les autres mesures pénalisant davantage les villes présentant des recettes de fonctionnement et un potentiel financier élevés.

Notre Dotation Générale de Fonctionnement

C'est sur cet outil de financement des collectivités par l'Etat que le gouvernement a choisi de faire porter la contribution des communes à l'effort de redressement des comptes publics. Après un projet de réforme présenté en octobre et retiré en novembre, les modes de calcul de la DGF restent inchangés en 2016, de même que ceux de la contribution 2016 de chaque ville (indexée à hauteur de 1,89% de ses recettes réelles de fonctionnement 2014), somme soustraite de la DGF.

Jusqu'en 2017, le montant de la Dotation Globale de fonctionnement perçue par notre Ville va s'effondrer. Cette retenue s'est déjà chiffrée à 155 000 € en 2014 (Pacte de Confiance et de Responsabilité) puis à 526 000 € en 2015 pour croître à nouveau de près de 400 000 € en 2016 puis en 2017.

A ce jour, sans inversion de la tendance, et si l'effort 2017 est reproduit sur 2018 et 2019 (intention gouvernementale inavouée que rien, à ce jour, ne permet de démentir) la ponction cumulée sur l'ensemble du mandat en cours (budgets 2014 à 2019) peut être estimé à environ **5,6 millions d'euros**

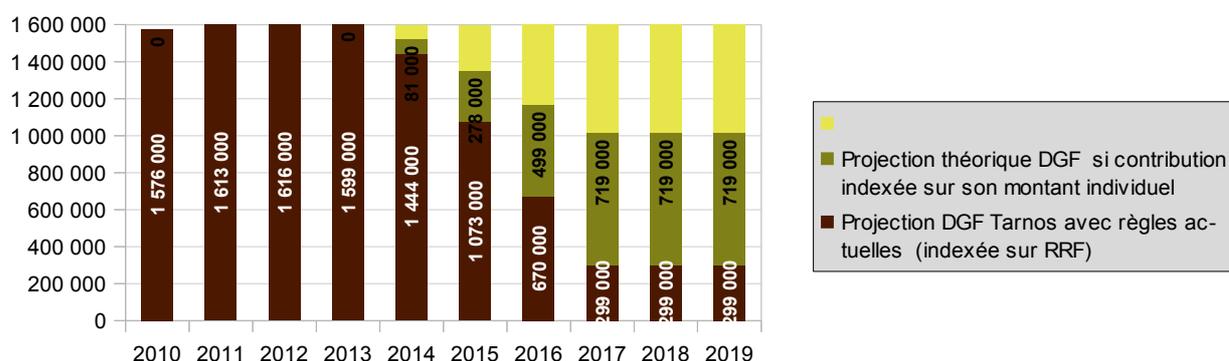
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	1 599 000	1 444 000	1 073 000	674 000	299 000	299 000	299 000
ponction supplémentaire annuelle / n-1		155 000	371 000	399 000	375 000	0	0
Ponction annuelle totale / 2013	0	155 000	526 000	925 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
ponction cumulée depuis 2013	0	155 000	781 000	1 706 000	3 006 000	4 306 000	5 606 000

Sommes en €. A partir de 2016 : estimations.

A titre de comparaison, cette somme de **5,6 millions** équivaut approximativement à plus de **5 km** de voiries larges entièrement refaites avec enfouissement des réseaux et mise en place d'un éclairage public, ou à près de **25 km** de simple réfection de bande de roulement, ou encore à plus de **30 emplois** sur l'ensemble de la période.

Notre ville disposant de services publics développés, elle est particulièrement pénalisée par le mode de calcul de sa contribution. Ainsi, alors qu'au niveau national la dotation forfaitaire baissera de 37%, celle de Tarnos chutera de 79%.

Ce mode de calcul induit à terme (2017) pour notre commune une amplification, à hauteur de 720 000 €, de notre perte de recettes.



Les autres mesures

Plus généralement, l'ensemble des mesures prises à l'échelon national cible tout particulièrement les villes présentant une structure budgétaire analogue à la nôtre.

Loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social

Il en est ainsi de la loi du 18 janvier 2013 (loi à effet immédiat) qui fixe à 25% le nombre de logements sociaux et prévoit en cas de déficit une pénalité calculée au prorata du potentiel financier. Notre pénalité de 80 000 € (de 27 K€ supérieure à la pénalité moyenne d'une ville de même strate présentant le même déficit en logements).

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Ce fonds poursuit sa montée en puissance en 2016. Tarnos, la Communauté de Communes du Seignanx et les autres communes membres vont voir leur contribution augmenter considérablement : en 2016, pour Tarnos, elle pourrait représenter 371 000 € (environ + 83 000 € par rapport à 2015 et + 163 000 € par rapport à 2014).

Si pour certaines villes (bénéficiaires) le FPIC produit un effet parachute, pour d'autres (les villes contributrices comme Tarnos) il amplifie la chute de leur capacité d'autofinancement.

La revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C

La revalorisation en deux temps - 2014 et 2015 - des échelles indiciaires des agents de catégorie C pénalise davantage les finances des villes offrant des services publics locaux fournis et présentant un taux d'administration supérieur à la moyenne. Il en est ainsi pour de notre Commune pour laquelle le coût de la mesure s'élève en année pleine à 115 000 €.

La réforme des retraites

Pour les mêmes raisons, la réforme des retraites présente également un coût important pour la collectivité. La réforme a planifié une hausse (de 27,30 à 30,50%) du taux de cotisation employeur à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), hausse que divers décrets ont encore accélérée et amplifiée. Au final, pour la Ville, le surcoût cumulé depuis 2011 de la réforme est estimé à 180 000 € pour l'exercice 2016.

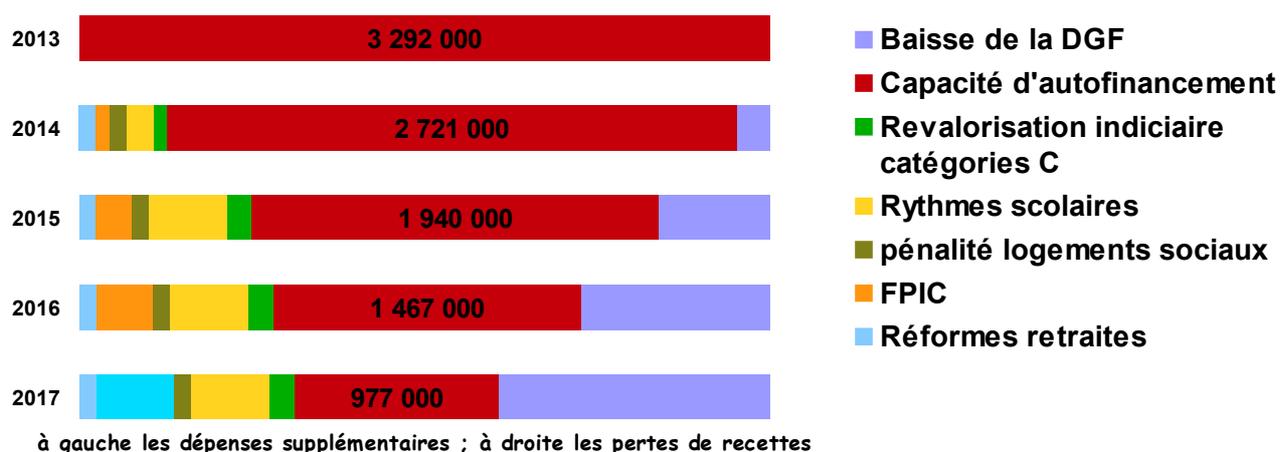
Rythmes scolaires

Dans ce contexte, il a été demandé aux collectivités de développer de nouveaux services. Depuis septembre 2014, la Ville de Tarnos a procédé à la mise en place de rythmes scolaires. Au regard de la priorité donnée à l'éducation et pour permettre que cette réforme bénéficie au plus grand nombre, la Ville avait alors fait le choix de la qualité. Le coût net estimé en année pleine s'élève à 370 000 €.

Conséquence : une capacité d'autofinancement en baisse

Ajouté à la baisse drastique de la DGF, l'ensemble de ces mesures contribue à entamer sérieusement la capacité d'autofinancement de la ville.

Comme en atteste le graphique suivant datant de fin 2014, une rapide prospective indiquait que du seul fait de ces mesures, et " toutes choses égales par ailleurs ", notre CAF pouvait diminuer de 70% entre 2013 et 2017.



* * *

III- ORIENTATIONS : QUELLES ALTERNATIVES ?

Sans préjuger de l'issue du débat qui traverse le pays sur cette austérité imposée aux collectivités, l'hypothèse financière la plus pessimiste reste posée. Les élus tarnosiens ont d'ores-et-déjà commencé à y faire face, avec responsabilité.

A terme (2017) les pertes financières liées à la baisse de la DGF et aux autres mesures nationales évoquées plus haut peuvent être estimées pour Tarnos à 2,3 millions d'euros, ce qui pourrait représenter une hausse des impôts locaux de 30% (entre 250 et 360 € par ménage selon sa composition).

Ailleurs, d'autres collectivités se sont résolues à emprunter cette voie d'une hausse de la fiscalité. Ce n'est pas le choix de la majorité municipale qui fait de la préservation du pouvoir d'achat des tarnosiens dans un contexte difficile pour les familles une de ses priorités et de la stabilité des taux un de ses engagements de mandat.

Par conséquent, et pour combattre ce spectre fiscal, en toute responsabilité il se sont déjà résolus en 2015 à prendre des mesures auxquelles le contexte les contraint.

Toutefois, refusant des suppressions aveugles de coûts, cette démarche s'est donné un fil conducteur : **conforter les priorités municipales et préserver autant que faire se peut les actions qui y concourent le mieux, tout en identifiant les dépenses qui les affecteront le moins.**

C'est ainsi que dans tous les domaines de l'action municipale, des économies et des financements nouveaux ont pu être identifiés. L'ensemble de ces mesures, une fois entièrement appliquées, représente une restauration de la Capacité d'Autofinancement (CAF) de **780 000 €** en année pleine.

Au-delà des efforts sur la section de fonctionnement, et jusqu'à éventuelle inversion de la tendance, la prudence est désormais de mise en matière d'investissement.

Néanmoins, les besoins d'ores et déjà identifiés ne manquent pas, et d'importantes dépenses devront être engagée sur les prochaines années, et, à titre principal :

- le remboursement du capital de la dette, annuellement supérieur à 1M€ jusqu'en 2018
- l'entretien et réhabilitation du patrimoine communal (voiries, éclairage public, et bâtiments).
- la mise en accessibilité des bâtiments communaux (programme estimé à près de deux millions d'euros) et des arrêts de bus (180 000 € répartis sur 3 exercices)
- la participation au Trambus (1 M€ répartis sur 4 exercices)
- l'aménagement de certains espaces ou équipements publics,
- la participation au déplacement/ reconstruction du Foyer des Jeunes Travailleurs (150 000 € répartis sur 2016 et 2017)
- le traitement des eaux pluviales qui nécessitera l'aménagement d'ouvrages de stockage ou de confortement.
- le portage financier de propriété acquises au regard de leur intérêt stratégique pour l'aménagement et le développement de notre commune...

* * *

IV- PREMIERS ELEMENTS SUR LE BUDGET 2016

Section de fonctionnement

Au regard des éléments connus à ce jour, et sous réserve des inflexions que pourrait appeler le Débat sur les Orientations Budgétaires, la section de fonctionnement pourrait évoluer comme suit :

Dépenses

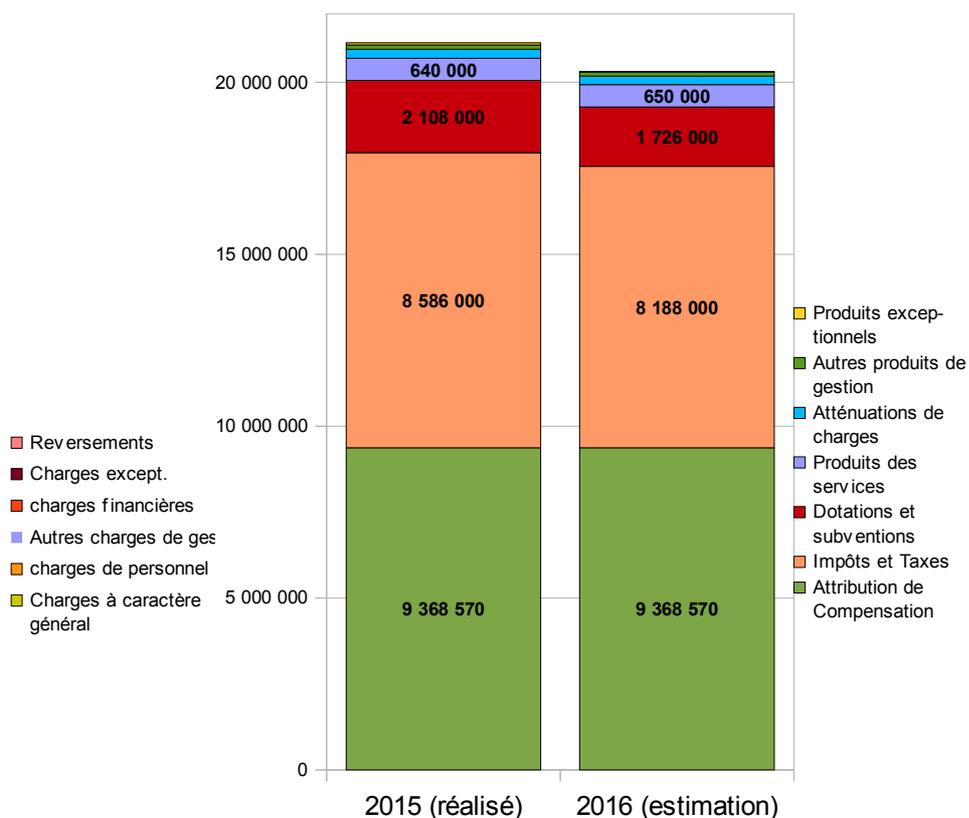
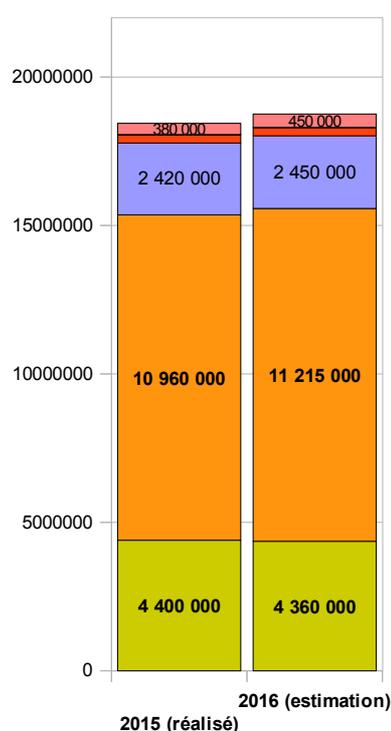
2015 : 18 440 593

2016 : 18 756 701

Recettes

2015 : 21 157 202

2016 : 20 317 000



A noter, que, véritable rupture historique, les recettes de fonctionnement seraient en baisse, principalement sous l'effet de la baisse de la DGF.

L'affectation du résultat 2015 (excédent de fonctionnement estimé à 2 250 000 € et déficit d'investissement estimé à 560 000 €) devrait s'élever à 1 690 000 €.

Pour 2016 (comme pour les années suivantes) des priorités fortes peuvent être énoncées pour, dans le contexte financier décrit, dégager quelques marges de manœuvre :

- en recettes, maintien des taux de fiscalité mais travail d'optimisation des bases, et efforts de valorisation du patrimoine communal foncier et bâti (cessions ou locations)
- en dépenses, efforts pour contenir les dépenses de personnel et pour diminuer certaines charges à caractère général. Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations

Dans ce cadre, le budget qui sera adopté le 11 février prochain pourrait indiquer une CAF prévisionnelle 2016 de 1,6 millions d'euros environ.

Section d'investissement

Une fois remboursée l'annuité 2016 de sa dette, et avant nouvel emprunt, la capacité de financement du programme 2016 s'élève, à 2,1 millions d'euros.

Des choix difficiles devront être effectués pour arrêter lors du vote du budget le programme définitif. Certaines opérations apparaissent toutefois aujourd'hui nécessaires :

- en premier lieu assurer l'annuité du portage des propriétés acquises (472 000€)
- la reconstruction des ateliers municipaux du Centre Municipal Albert Castets (CMAC) débutera à l'automne 2016 et mobilisera une importante enveloppe financière (près de 600 000 € dès cette année).
- l'entretien de son patrimoine bâti, scolaire, sportif, technique et administratif
- une nouvelle et importante phase de l'opération La Plaine, la réhabilitation des rues des Dauphins et du 19 mars 1962, ainsi que quelques autres interventions de moindre ampleur.
- elle devra également préciser et arrêter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) (à cette fin elle rejoint en ce début d'année le groupement de commandes initié par l'AML et le CdG40) puis lancer sa réalisation qui s'étendra sur plusieurs années.
- enfin, des équipements ou aménagements publics pourraient également trouver concrétisation dès 2016 (cimetières, aires de jeux, rénovation skate park, aménagements liés au pluvial,...)
- participation à des opérations d'envergure (Trambus, FJTT,...)

* * *

V- ANNEXES

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à présentation et à l'élaboration des budgets.

Certaines sont immédiatement applicables, d'autres nécessitent la publication d'un décret d'application prévue au premier trimestre 2016.

Dans l'attente de ce décret, les modalités d'application restent à la libre appréciation des collectivités.

Dispositions applicables immédiatement :

le DOB qui intervient dans un délai de deux mois avant le vote du budget, doit faire l'objet d'un **rapport** comportant des informations sur :

- la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel
- la structure et le gestion de la dette
- les engagements pluriannuels envisagés

La présente annexe est consacrée à la présentation de ces éléments

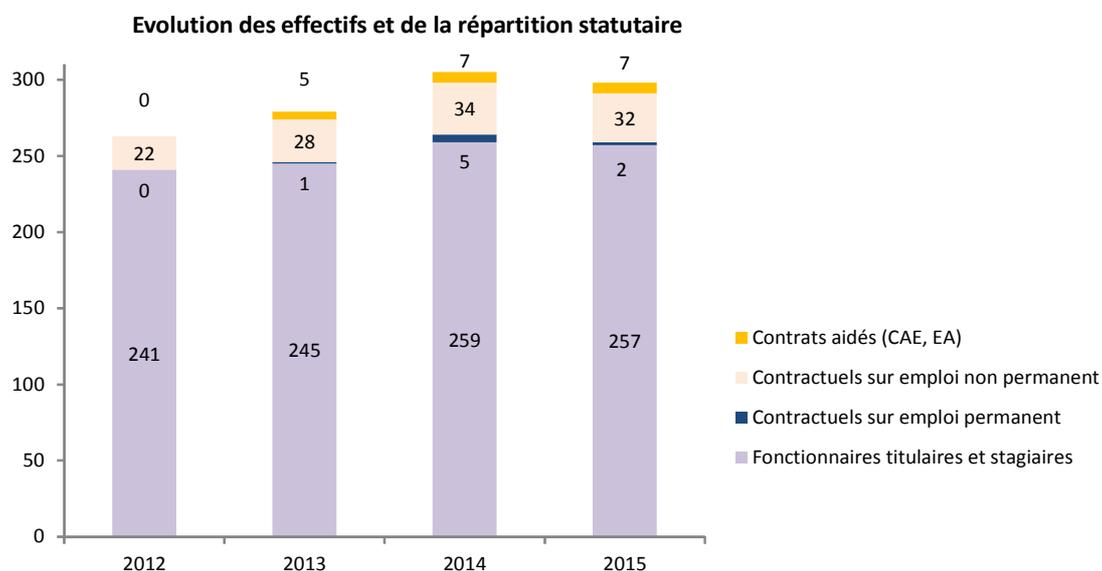
Dispositions nécessitant un décret d'application :

- réalisation d'une étude relative à l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement, pour toute opération d'investissement d'envergure
- les modalités de mise en ligne des documents de présentation du DOB

A- Le budget dédié à la masse salariale

– Présentation de la structure des effectifs

A 86 %, les effectifs sont composés d'agents titulaires de la fonction publique territoriale.



Au 01/01/2016 :

257 fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- 244 à temps complet (dont 10 agents à temps partiel)
- 13 à temps non complet

2 agents contractuels sur poste vacant à temps complet

5 emplois d'avenir à temps complet et 2 CAE à 20h hebdomadaire

32 agents contractuels sur emploi non permanent dont 31 à temps non complet

Soit 298 agents en position d'activité au 01/01/16

A noter

6 agents en disponibilité au 01/01/16 :

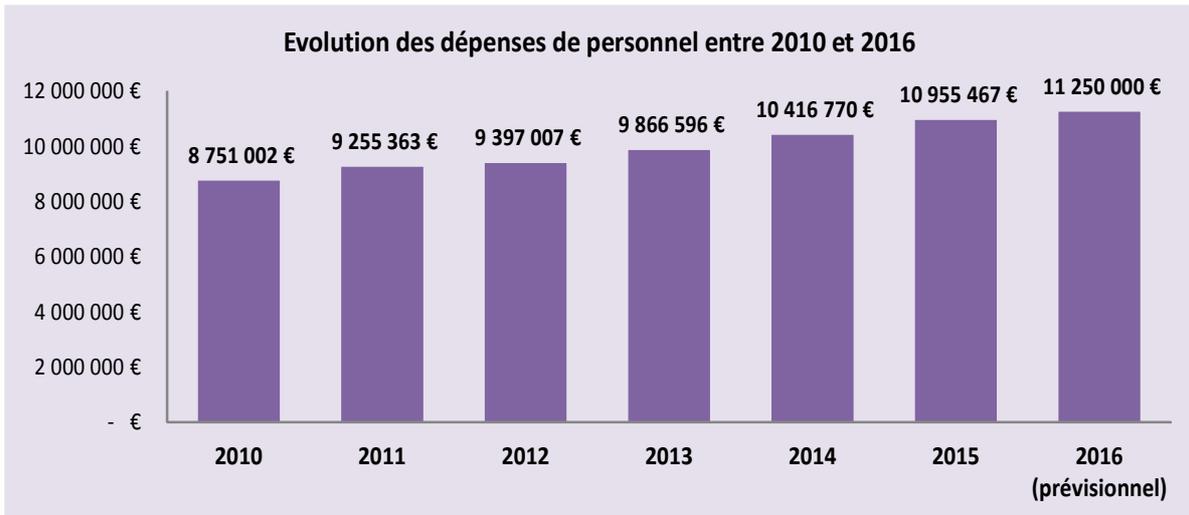
- 3 en disponibilité de droit
- 3 en disponibilité pour convenances personnelles (dont 2 départs définitifs prévus cette année)

1 agent en détachement au 01/01/16 au sein d'une autre collectivité

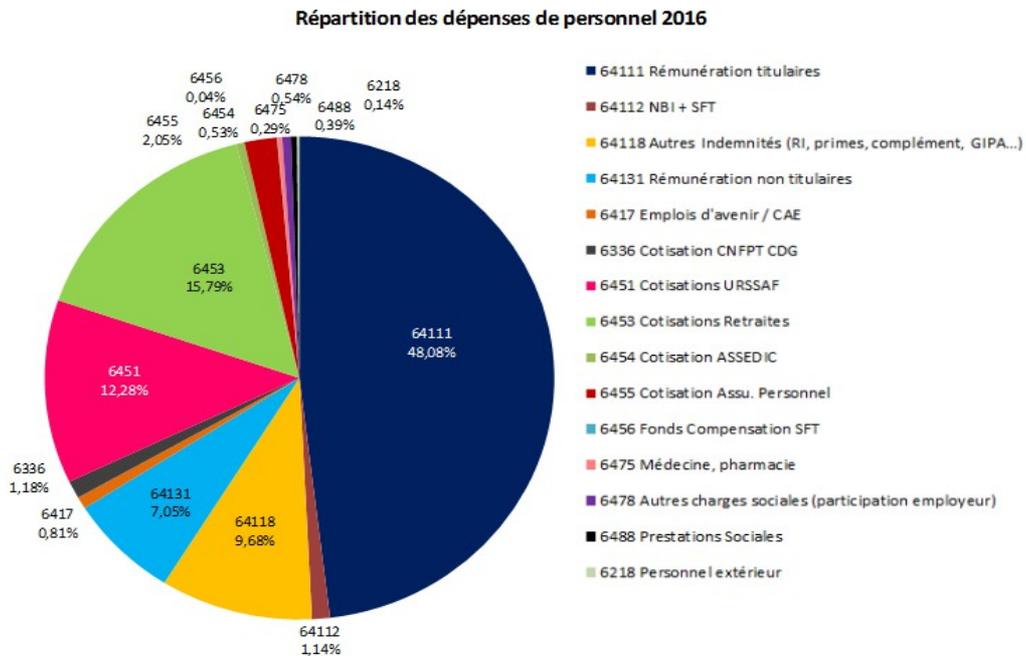
– **Le budget dédié aux moyens humains**

En 2015, la masse salariale représente, 58 % des dépenses de fonctionnement. L'importance de ce poste s'explique par un service public local fourni.

Son évolution depuis 2010 est liée à plusieurs importants facteurs, certains relevant d'une volonté municipale (ouverture d'une médiathèque, ouverture de deux structures d'accueils de la petite enfance,...), d'autres imposés par l'État (forte hausse des cotisations employeurs dans le cadre de la réforme des retraites, réforme statutaire des agents de catégorie C, réforme des rythmes scolaires...)



Structure des dépenses dédiées à la masse salariale



Les conditions de travail et la politique sociale en faveur des agents

En terme de politique sociale, la Ville maintiendra le montant global alloué aux prestations sociales (allocation rentrée scolaire, aide aux séjours ou à la garde d'enfants, participation aux repas, allocations ou primes diverses...), soit environ 40 000 € ainsi que la participation employeur à la garantie maintien des salaires à hauteur de 61 000 €. Ces dépenses restent stables depuis 2014.

Le temps de travail effectif annuel des agents municipaux de la Ville de TARNOS est de 1529,5 heures sur la base de 35 h hebdomadaire.

Conformément à une pratique historique, la Ville de Tarnos n'octroie aucun avantage en nature à ses agents.

Les mesures mises en oeuvre dès 2015 pour contenir la progression de ce poste budgétaire

Afin de tenir compte du contexte financier, la collectivité a assuré une gestion prudente et a mis en place des actions afin de contenir l'évolution de ce poste budgétaire. Celles-ci ont impacté l'ensemble des services de la collectivité et portent sur :

- **Les remplacements différés des départs d'agents de la collectivité :**
 - 4 départs à la retraite (services concernés : DAP/Ville Propre, DAP/ Travaux Neufs, DAP/Espaces verts, DVCS/Logistique)
 - 2 mutations (services concernés : DR/Commande Publique, DEEJ-ATSEM)

- La réduction des moyens dédiés à la saison

Une réflexion approfondie sur les moyens dédiés à la saison a permis de recentrer les recrutements saisonniers essentiellement sur les emplois dédiés à la surveillance des plages.

Toutefois ces efforts seront sans doute compromis, puisque la mise à disposition des CRS est réduite à un mois en 2016. Ainsi, la collectivité devra faire face à cette nouvelle mesure en recrutant des MNS supplémentaires.

- Une politique volontariste visant à contenir les dépenses liées aux remplacements

Ce plan d'action met fin aux remplacements quasi-systématiques des absences, tout en ayant pour objectif le maintien de la continuité et la qualité du service rendu. L'ensemble des services a participé à cet effort.

Le budget consacré aux remplacements en 2015 a permis de maintenir la dépense à 300 000 €, contre 400 000 € en 2014.

Ces actions seront poursuivies en 2016.

B- Structure de la dette

La collectivité ne détient aucun emprunt dit « toxique »

Le stock de dette du budget principal au 01/01/2016 est de 8 411 000 €. Il est constitué de 16 contrats de prêt à taux fixe, 2 contrats à taux zéro et 2 contrats à taux variable (Euribor). Soit un encours en taux fixe de 7 407 000 € et un encours en taux variable de 1 004 000 €.

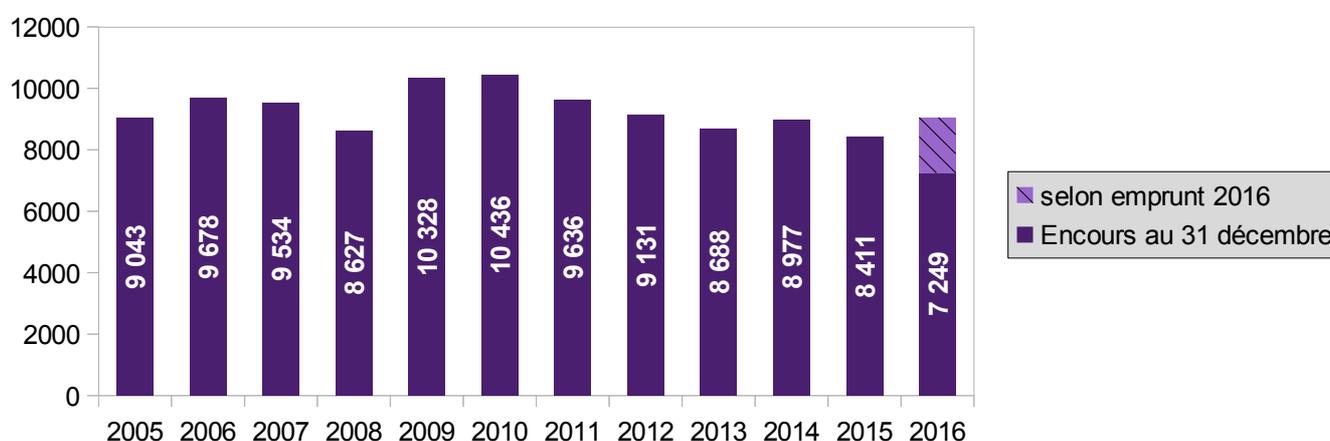
L'encours de dette est réparti entre divers établissements bancaires : la Caisse d'Épargne, la Société Générale, le Crédit Agricole, la Caisse Française de Financement Local, le Crédit Mutuel, le Crédit Foncier, la CDC.

Au cours de l'exercice 2015 la commune a emprunté 566 707 € :

- un prêt de 400 000 € auprès du crédit mutuel (taux fixe de 1,7 %)
- 2 prêts à taux zéro auprès de la CDC (préfinancement du FCTVA).

Dans le même temps elle a remboursé 1 132 000 € de capital. Elle s'est donc désendettée en 2015.

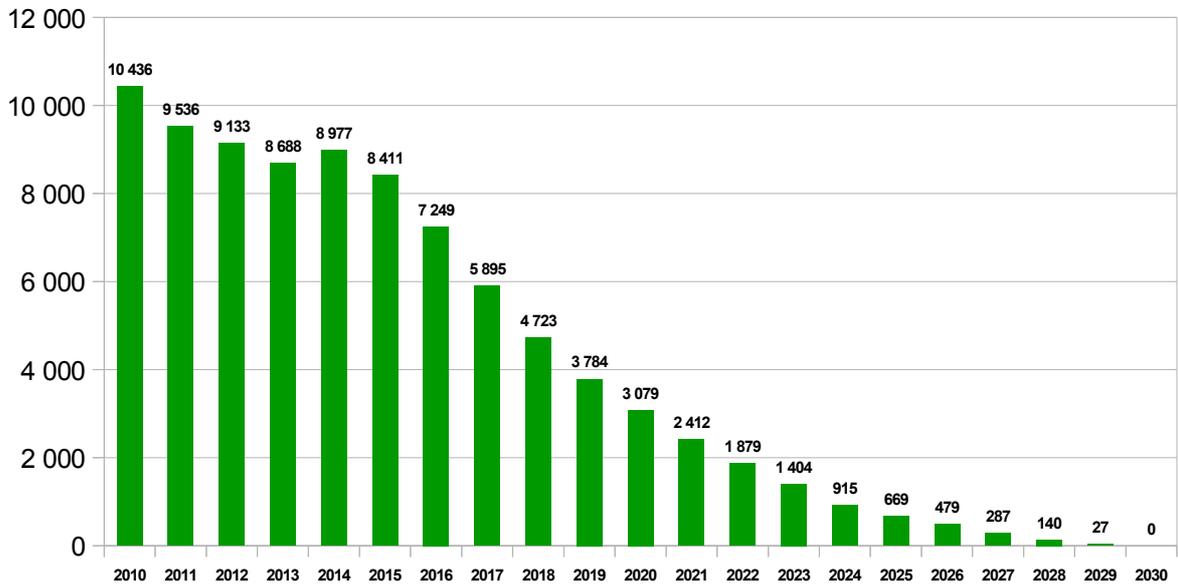
● En cours de la dette (en milliers d'euros)



L'endettement de la ville est inférieur à la moyenne des villes de même strate (**798 € / hab contre 958€ / hab**).

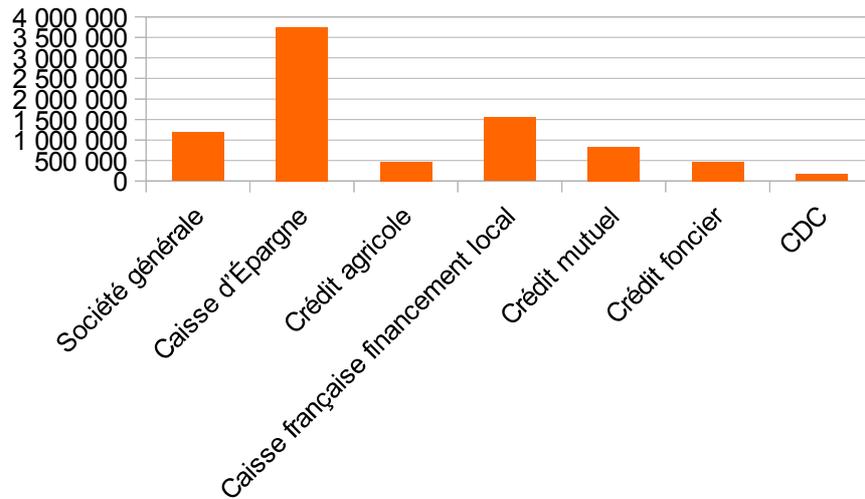
Les tentatives de renégociation engagées en 2015 par la municipalité sont, à ce jour, restées vaines, aucun des organismes rencontrés n'ayant formulé de proposition autre qu'un rachat du capital restant dû et des intérêts, et leur ré-étalement sur 15 ans. La démarche se poursuivra en 2016.

● **Tableau d'extinction de la dette (en milliers d'euros)**



(sans emprunt nouveau)

● **En cours de la dette par organisme prêteur**



C- Engagements pluriannuels

En dehors des besoins d'investissement récurrents de la collectivité pour l'entretien de son patrimoine et du renouvellement des matériels et mobiliers, les engagements contractuels pris par la collectivité sont les suivants.

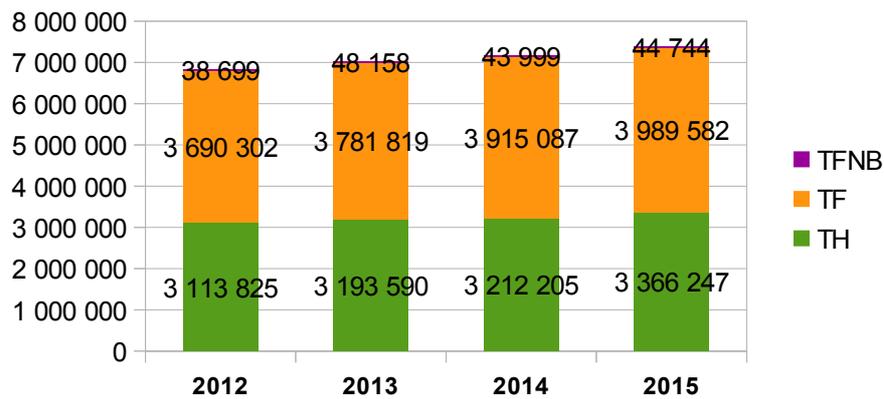
En matière d'investissement, au-delà des dépenses qui s'avéreront nécessaires, les engagements fermes se déclinent ainsi :

		2016	2017	2018	2019	2020
Dette	<i>Remboursement du capital</i>	1 245 000 €	1 271 000 €	1 172 000 €	939 000 €	704 000 €
Bâtiments	<i>CMAC (maîtrise d'oeuvre)</i>	260 000 €	134 000 €	116 500 €		
	<i>Panneaux photovoltaïques Biarrotte</i>	16 800 €	8 400 €	8 400 €	8 400 €	
	<i>Equipement aquatique (maitrise d'oeuvre réalisée)</i>	70 000 €				
Acquisitions foncières	<i>Portage EPFL et acquisitions directes</i>	472 000 €	558 500 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €
Subvention d'investissement	<i>Participation pour la construction du FJT</i>	75 000 €	75 000 €			
	<i>Participation Trambus</i>	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
	<i>Participation ADAP arrêts bus</i>	60 000 €	60 000 €	60 000 €		
TOTAL ESTIME		2 448 800 €	2 356 900 €	1 674 400 €	1 264 900 €	771 500 €

D- Fiscalité

Au-delà des obligations d'informations formulées par la loi NOTRe, il semble utile de livrer également quelques éléments sur la fiscalité locale, recette de fonctionnement la plus dynamique, et donc stratégique pour l'avenir de nos finances.

Produit 2012-2015 (rôles généraux : fiche 1288 transmis par services fiscaux)



Des taux inchangés depuis 2010

Taxe habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâtie
19,97 %	23,23 %	56,10 %

Optimisation des bases

Les taux ayant vocation à demeurer inchangés durant le mandat, les services municipaux ont été chargés d'effectuer un profond travail d'optimisation des bases en lien avec les services fiscaux.